

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon UE: vers un renforcement de la coopération en matière des Droits de l'homme

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

EN séjour dans notre pays depuis le 12 juillet dernier, la Directrice générale Afrique du Service européen des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE), Rita Laranjinha, a eu une séance de travail hier, en milieu d'après-midi, au ministère de la Justice, avec la patronne des lieux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas. Cette rencontre se situe dans le prolongement de l'audience que la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, avait accordée, le lundi 14 juin dernier, à l'ambassadrice, cheffe de la Délégation de l'UE au Gabon, Rosario Bento Pais. Une audience qui avait été précédée, on s'en souvient, par la séance de travail que la Garde des Sceaux avait eue, à son cabinet, le 31 mars 2021, avec Rosario Bento Pais, et le chef du Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (Unoca), François Louncény

Fall. C'est dire que la séance de travail entre le membre du gouvernement et la diplomate européenne témoigne, à plus d'un titre, de la volonté des parties gabonaise et européenne de renforcer leur coopération en matière de promotion de la bonne gouvernance, de la défense et protection des Droits de l'homme, de la lutte contre toutes formes de discrimination, contre les violences faites aux femmes, etc. De fait, Erlyne Antonella Ndembet-Damas n'a pas manqué de réaffirmer l'engagement du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, à œuvrer davantage en faveur de la promotion et la protection des droits humains, de manière à asseoir une société juste et égalitaire. Une ambition consacrée, le 20 novembre dernier, de fort belle manière, par l'élection du Gabon au Conseil des Droits de l'homme des Nations unies. Élection assortie par

l'obligation pour le Gabon de présenter avant la fin de cette année, les rapports de mise en œuvre d'un certain nombre d'instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme.

Dans tous les cas, Rita Laranjinha s'est réjoui de la détermination et de l'engagement affichés par les plus hautes autorités gabonaises. Non sans avoir réaffirmé l'engagement de l'UE à accompagner notre pays en matière de promotion et protection



Photo: DR

Photo de famille au terme de la séance de travail.

des droits humains.


Ceci dit, son séjour en terre gabonaise s'achève

demain. On devrait en saisir l'étendue et la portée réelle au cours de

la conférence de presse qu'elle anime aujourd'hui, au siège de la Délégation



MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS
Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF)



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (international)

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 1^{er} juillet 2021
Appel à manifestation d'intérêt : N° 001/AM/CPPF/2021
Nom du projet : Réalisation d'une étude actuarielle des régimes de sécurité sociale gérés par la CPPF
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET
Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF) propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la réalisation d'une étude actuarielle des régimes de sécurité sociale.

2. PARTICIPATION
Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études nationaux ou internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE
Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de trois (3) mois;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2019 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du 4^e trimestre 2020 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- un relevé d'identité bancaire;
- Liste du matériel ;
- La liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;

5. CRITERES DE PRESELECTION
Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 500 millions F CFA, pendant les cinq (5) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPOT DES OFFRES, LIEU DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS
Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 18 août 2021 à 10h00. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à 11h00.

164 Impasse André MBA OBIANE
- B.P. 3932 Libreville - GABON
- Tél : +241 11 74 27 22/62 16 15 23

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAHÉ

Le Directeur Général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat



Sorel ONGOLLO